



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/133

Objet : Autorisation de signature de tout acte se rapportant aux appels à projets dans le cadre de la Programmation Politique de la Ville 2024

Séance du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 9
Absent : 1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi****, Valérie Marion****, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik***, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni*, José Peres**, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapo à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Siegfried Van Waerbeke
Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :
Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 mai 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/133

Objet : Autorisation de signature de tout acte se rapportant aux appels à projets dans le cadre de la Programmation Politique de la Ville 2024

Politique de la Ville

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Adjoint au Maire chargé des Solidarités, du logement, des Copropriétés et de la Politique de la Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la loi relative à l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017,

VU le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 qui actualise les modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains,

VU le Contrat de Ville 2014-2020 adopté par délibération du Conseil municipal n°2015/032 en date du 5 février 2015 et signé le 14 février 2015,

VU le budget de la commune,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission solidarités et modernisation du service public en date du 14 mai 2024,

CONSIDERANT que la commune de Ris-Orangis est éligible au dispositif Politique de la Ville et qu'il lui appartient de déposer des dossiers de subventions répondant au dispositif de financement,

CONSIDERANT que ce dispositif permet la mise en place d'actions spécifiques au titre de la Politique de la Ville,

CONSIDERANT que les actions proposées doivent bénéficier majoritairement aux habitants des quartiers prioritaires définies dans le programme,

CONSIDERANT l'appel à projet Politique de la Ville 2024 pour l'Etat/ANCT, et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne,

APRES DELIBERATION

APPROUVE l'ensemble des projets de développement social urbain déposés en faveur des populations issues des quartiers prioritaires définis dans le cadre de la Politique de la Ville.

PRECISE que conformément à la délibération n°2021/109 en date du 7 mai 2021, Monsieur le Maire est habilité à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales au taux maximum pour cette programmation 2024.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

ADOpte PAR 33 VOIX POUR
ET 1 VOIX CONTRE
(L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **31 MAI 2024**

Publié le : **31 MAI 2024**

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.



2024/

Annexe à la délibération n°2024/133 du Conseil municipal du 22 mai 2024

Programmation Politique de la Ville 2024

1. Subventions attendues de l'Etat / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Le montant de la subvention attendue de l'Etat / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre des actions en matière de Politique de la Ville est réparti comme suit :

Programmation classique

- ❖ CCAS ¹ – Montant total demandé : 215 294 €
 - PRE Ingénierie montant demandé : 129 294 € – Montant accordé en 2023 : 121 244 €
 - PRE actions : montant demandé : 70 000 € – Montant accordé en 2023 : 64 656 €
 - Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la lutte contre les violences faites aux femmes : montant demandé : 9 000 € – Montant accordé en 2023 : 7 500 €
 - Renforcement des solidarités - Faciliter l'accès au droit des habitants en QPV par la création d'un Point d'Accès au Droit et à la Santé : montant demandé : 7 000 € - Nouveau projet

- ❖ Développement de l'atelier santé Ville : demandé : 54 000 € – Montant accordé en 2023 : 31 000 €

- ❖ Ris-Emploi – Montant total demandé : 71 000 €
 - Les outils de la coordination linguistique : montant demandé : 36 000 € – Montant accordé en 2023 : 25 000 €
 - De la linguistique à l'employabilité : montant demandé : 18 000 € – Montant accordé en 2023 : 7 000 €
 - Ateliers emploi et santé : montant demandé : 14 000 € – Montant accordé en 2023 : 5 000 €

- ❖ CLAS Municipal - Montant total demandé : 13 500 €

- ❖ PIJ Chantiers Jeunes - Montant total demandé : 6 000 € - Nouveau projet

Soit un montant total de subvention de l'Etat demandé / ANCT de 359 794 €

Pour rappel, l'enveloppe totale Politique de la ville accordée pour le territoire de Ris-Orangis pour les projets municipaux et associatifs était de 374 400 € pour 2023 et 2022
En 2023, la ville a bénéficié de 74 % de l'enveloppe soit 278 244 € pour ses projets

A cela s'ajoute l'enveloppe supplémentaire des « Quartiers d'été »

- ❖ La Ludothèque - La jojothèque : montant demandé 5 000 € – Montant accordé en 2023 : 5 000 €
- ❖ ASL d'été Parents enfants : montant demandé : 3 000 € – Nouveau projet

¹ Les éléments concernant le CCAS sont intégrés à titre informatif afin de permettre une vision globale des subventions sollicitées au titre de la programmation Politique de la ville 2024.

Soit un montant total de subvention de l'Etat demandé / ANCT de 8 000 €

Pour rappel, l'enveloppe totale « Quartiers d'été » accordée en 2023 était de 42 897 €, en hausse de 7,4 % par rapport à 2022.
En 2023, la ville a bénéficié de 27,9 % de l'enveloppe soit 12 000 € pour ses projets.

Ainsi qu'une enveloppe supplémentaire exceptionnelle « Quartiers d'été Jeux Olympiques »

- ❖ Le service jeunesse : montant demandé 11 000 €

Soit un montant total de subvention de l'Etat demandé / ANCT de 11 000 €

2. Subventions attendues de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Le montant des subventions attendues de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne au titre des actions en matière de Politique de la Ville est réparti comme suit :

- ❖ CCAS : 10 000 €
 - Renforcement des solidarités : Faciliter l'accès au droit des habitants en QPV par la création d'un Point d'accès au Droit et à la Santé – montant demandé : 4 000 €
Nouveau projet
 - Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes et pour la lutte contre les violences faites aux femmes – montant demandé : 2 000 € – Montant accordé en 2023 : 0 €
 - Stage Equithérapie – montant demandé : 4 000 € – Montant accordé en 2023 : 1 000 €
- ❖ CLAS municipal - montant demandé : 15 000 € – Montant accordé en 2023 : 13 500 €
- ❖ PIJ Chantiers Jeunes - Montant total demandé : 3 000 € - Nouveau projet

Soit un montant total de subvention demandé à la CAF de 28 000 €

3. Subventions attendues du Conseil Départemental de l'Essonne (CD 91)

Au regard de sa situation financière, le Conseil Départemental de l'Essonne a suspendu le financement de projets municipaux qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville pour l'année 2024.

Néanmoins, les projets portés par les associations du territoire peuvent être financés.

Pour rappel, l'enveloppe budgétaire allouée à la commune de Ris-Orangis en 2023 était de 8 000 €.

2024/

